

Redevance incitative : 10 mois après, le bilan est positif

Depuis le 1^{er} janvier, Cœur Pays de Retz (18 000 habitants) est passé à la redevance incitative. Les habitants de la communauté de communes paient leur redevance d'ordures ménagères en fonction du nombre de levées de leur poubelle. Ce sont les seuls du Pays de Retz dans cette situation. 7 570 foyers sont équipés de bacs à puce.

Le principe : plus on trie, moins on présente sa poubelle, moins il y a de déchets à traiter et moins on paye. Enfin presque... **« Les gens vont voir leur redevance baisser de 7 à 30 % par rapport à 2011, selon leur catégorie, expose Steven Sarreau, responsable du service environnement. Mais la redevance finira par augmenter car le coût de traitement des déchets augmente régulièrement. »** La facture, que les habitants recevront en janvier, est composée d'une part fixe à 70 % (qui correspond à un forfait de 12 levées) et d'une part variable de 30 %.

Plus de verres et d'emballages collectés

Les premiers résultats sont **« encourageants »**. Le tonnage des ordures ménagères a bien baissé : de 13 % par rapport à 2012 (année de test), à la fin octobre ; de 24 % par rapport à 2011. Les ordures ménagères résiduelles (après tri) passent de 160 kg/habitant l'an dernier à 130 kg en cette fin d'année. Les emballages collectés ont beaucoup augmenté : de 15 % par rapport à 2011, de 29 % par rapport à 2012. Idem pour



De gauche à droite, Jean-Charles Carré, Thierry Nocquet, et Auberie Omont, de la Coved, Steven Sarreau, responsable du service environnement de l'intercommunalité, Patrick Moreau, ambassadeur du tri, et Jean-Paul Roullit, vice-président de Cœur Pays de Retz.

les verres : +20 % par rapport à 2012. Le tonnage papier, en revanche, a lui baissé de 14 %. Jean-Charles Carré, de la Coved, l'explique en partie par **« la dématérialisation. On produit de moins en moins de papier ; les gens acceptent moins les publicités papier. Et il y a des associations caritatives qui s'occupent de leur côté d'en collecter. »**

Un bac sorti toutes les 3 semaines

La Coved constate aussi une baisse du rythme de présentation des bacs d'ordures ménagères. **« Il y a, en moyenne, 29 % de présentation des**

bacs, soit un bac sorti toutes les trois semaines, note Auberie Omont, en charge de la collecte. Avant, les bacs étaient sortis toutes les semaines, et pas forcément pleins. La population a réagi rapidement dès le 1^{er} janvier. Le changement de comportement a été flagrant. »

Les dépôts sauvages qu'on pouvait craindre ont été très peu nombreux au final. **« En ce moment, il y a juste un petit relâchement sur les emballages... », note Jean-Paul Roullit, vice-président en charge de l'environnement. Il faut savoir que si on ne respecte pas les consignes de tri, le coût de traitement des ordures**

augmente, car il faut retrier. »

La communauté de communes veut aller encore plus loin, pour réduire encore le tonnage des déchets résiduels. En retirant les huîtres (lire ci-dessus), en faisant encore plus d'efforts sur le compostage (une aide de 20 € est attribuée aux habitants qui s'équipent), en mobilisant aussi les professionnels et collectivités (c'est prévu en 2014-2015). Objectif : **« atteindre une présentation du bac une fois par mois », présente Auberie Omont.**

Pour faire baisser la note des usagers, la collectivité travaille aussi sur ses déchèteries. **« Car le prix de la gestion des déchèteries est répercuté sur la redevance »,** comme le rappelle Jean-Paul Roullit. Plusieurs réflexions sont menées pour développer le nombre de filières pour chaque type de déchets, réaménager les déchèteries actuelles (au Pont-Béranger et au Launay) ou en créer une nouvelle, et enfin contrôler les accès.

Le contrôle des accès par badge ne se fera qu'à partir de 2015. **« C'est un investissement coûteux. »** Objectifs : identifier les personnes de la collectivité, contrôler plus précisément les professionnels qui ont une redevance particulière, et facturer l'usager en fonction du service qu'il demande. En gros, l'usager disposera d'un forfait avec un nombre de passages et paiera les passages supplémentaires.